

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2021

Date affichage : 16 septembre 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusée : Charlotte DENIS-CUVILLIER

Etait Absent : Claude NEREAU

Madame Claire RAMBEAU-LEGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Exploitation de la Guinguette – Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public

Autorisation de signature de la convention de prêt du domaine public avec le dirigeant

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est primordial de redynamiser le territoire de la commune. A cet effet, le Conseil municipal avait validé la création d'une « guinguette » ayant comme objectif de développer l'attractivité du territoire de Montguyon.

La « guinguette » située sur le plateau de la tour du château a vu le jour le vendredi 30 juillet 2021. La commune met à disposition le site du plateau de la tour du château et instaure une redevance d'occupation et d'exploitation du domaine public.

La « guinguette » est constituée d'un espace détente et de convivialité pour un public de tous les âges mais également d'un espace de restauration qualitatif et accessible pour tous. Un débit de boisson vient compléter l'offre. La licence IV détenue par la commune est mise à disposition. Pour cette saison, la guinguette est ouverte jusqu'à fin octobre. Pour la saison 2022, le délai d'ouverture sera d'avril à novembre.

Il est proposé de signer une convention avec le dirigeant de la « guinguette » qui fixe les conditions de mises à disposition du site pour l'exploitation de la « guinguette » notamment les prestations de restauration et d'animation ainsi que l'entretien du site. La commune met à disposition le site du plateau de la tour du château avec les toilettes publiques situées à l'entrée avant le grand portail. La convention est consentie à titre gratuit pour l'année 2021, les charges liées à l'exploitation incombent au dirigeant.

Toutefois, Monsieur Le Maire demande de déterminer le montant de la redevance de l'occupation du domaine public pour les années à venir à compter d'avril 2022 et propose qu'elle soit établie uniquement en part fixe.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **APPROUVE** la mise à disposition du site du plateau de la tour du château de Montguyon par convention d'occupation,
- **DE VALIDER** le montant de la redevance mensuelle pour l'année 2022 uniquement en part fixe à 350,00 euros + 50,00 euros de charges soit un total 400,00 euros mensuels,
- **DE VALIDER** la convention établie entre la commune et le dirigeant de la « guinguette »,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention de prêt du plateau de la tour pour des activités liées à la restauration de plein air,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

